



Union Départementale CGT
Santé et Action Sociale de Moselle
10, rue de Méric, BP 42026, 57054 Metz Cedex 2
Tel : 06 72 19 39 76
E-mail : usdcgt57@gmail.com

Metz, Le 21 04 2020

Marie-Ange DESAILLY-CHANSON
Directrice Générale de
L'Agence Régionale de Santé du
Grand-Est
3 Boulevard Joffre
54000 NANCY

Copie à Lamia Himer Déléguée Territoriale

Objet : crise sanitaire COVID 19 : situation critique en Moselle

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs décisions et organisations du travail dans les établissements publics de santé qui nous paraissent illégales. Nous souhaitons également vous interpellier sur les annonces gouvernementales concernant les salariés et agents intervenant dans les structures de la santé et du médico-social.

Nous ne pouvons que constater la détermination, le courage, le professionnalisme des personnels mais cela ne peut suffire à endiguer la crise. Ils ne veulent pas être des héros, mais entendent bien assumer leurs responsabilités, leurs vies ne sauraient dépendre d'une politique d'austérité malvenue. L'USD CGT 57 exige l'abrogation de certaines mesures prises à l'encontre des salariés et agents dans le contexte de travail actuel face à la pandémie.

Le personnel hospitalier, du médico-social ou du secteur social ne sont pas des héros mais aujourd'hui des victimes. Nous tenons à rappeler que l'obligation de sécurité dans notre secteur comme ailleurs appartient à l'employeur.

Le ministre de la santé a annoncé par voie de communiqué de presse l'attribution d'une prime aux personnels hospitaliers de la fonction publique. La CGT exige des augmentations de salaire et une valorisation de nos métiers, jugés « essentiels » qui doivent être opérées de manière urgente. La CGT exige une revalorisation immédiate de 300 € dans la fonction publique hospitalière et dans les conventions collectives du secteur sanitaire social et médico-social.

La CGT exige l'ouverture de négociation pour revaloriser les carrières, rémunérations et grilles indiciaires.

Pour autant, concernant la prime, de 1500€ annoncée pour les personnels hospitaliers de la fonction publique dans les départements les plus touchés dont évidemment la Moselle devrait faire partie, cette prime doit aller à tous sans exception.

Les contractuels, les externes, les administratifs, les étudiants mobilisés, les agents et contractuels des GCS de blanchisserie, la cuisine les personnels d'ONET dont nous demandons la réintégration au personnel de l'hôpital, personne ne doit être exclu, car chacun participe à la lutte contre l'épidémie.

De la même manière cette prime doit bénéficier à tous les personnels du secteur social, et médico-social, dont les salariés des EHPAD, qui assurent la continuité des soins et accompagnements.

Cette prime ne remplace pas la nécessaire revalorisation des salaires et moyens indispensables à notre secteur réclamés depuis des années par les salariés et agents en lutte. Cette prime n'apaisera pas notre légitime colère.

Le ministre de la santé a précisé hier lors de la séance de questions au gouvernement que la reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels soignant à l'hôpital et en EHPAD ou en ville ayant contacté le COVID 19 serait automatique. Cette mesure est indispensable, mais elle doit être élargie à tous les professionnels de ces secteurs, mais également des autres secteurs médico-sociaux d'accueil des personnes en situation de handicap et du secteur social. La CGT réclame par ailleurs cette reconnaissance pour tous les salariés en situation de travail de manière interprofessionnelle.

Vous êtes maintenant en charge du dossier de l'offre de soin sur la Moselle, une pétition à l'initiative de la CGT demandant le maintien de l'hôpital et de son service d'urgence réouvert 24H/24H rassemble 25 000 signatures. D'autres pétitions ayant le même objet rassemblent respectivement 10 000 et 5 000 signatures. Cela démontre, appuyé plus encore par le contexte de crise sanitaire, la nécessité de maintenir et redévelopper cette offre de soin à Metz.

Dans de nombreuses structures les réunions d'instances ne se tiennent pas et sont remplacées par des points hebdomadaires ou ponctuels. La crise sanitaire ne suspend pas les instances même si certaines modalités peuvent être adaptées notamment avec l'utilisation de la visioconférence. Nous vous demandons de rappeler aux directions leur obligation de tenue des instances représentatives du personnel. Le rôle des instances est primordial en cette période de crise. En effet la mise en place de l'organisation, la plus sécurisée possibles et l'évaluation des moyens pour y parvenir ne peut se faire qu'à l'appui de l'expression des besoins des professionnels sur le terrain et aujourd'hui en première ligne dans nos établissements.

Nous tenons à vous alerter de plusieurs entorses aux droits :

- Au CHS de Jury l'application de l'accord RTT est suspendu pour les salariés en télétravail qui n'accumulent plus de RTT, cela est illégal. Le passage en télétravail ne suspend pas l'application des statuts collectifs.
- Au CHS de Sarreguemines et de Lorquin des congés sont imposés rétroactivement sur les repos et les autorisations spéciales d'absences, au mépris des dispositions légales.

Au CHR comme vous le savez les personnels manquent de surblouses, il est impératif que vous répondiez à cette problématique dans les plus brefs délais.

Nous nous interrogeons sur la réalité du lavage à 60° de ces surblouses « à usage unique » tel que préconisé pour le linge contaminé, leur texture n'y résisterait pas.

Le personnel de la blanchisserie hospitalière et cuisine sont particulièrement sous tension.

Nous souhaitons avoir une réponse précise à la question de savoir si le territoire de la Moselle est en plan blanc élargie ou si le plan blanc est mis en œuvre au niveau de chaque établissement.

La CGT est en attentes de réponse à ces questions le plus rapidement possible.

Les personnels de notre secteur sont en attente d'engagements en terme de mesures et moyens à la hauteur de la situation et ne se contenteront pas des applaudissements à 20H00.

Veuillez agréer Madame la Directrice Générale nos sincères salutations.

Mathieu PIOTRKOWSKI

Secrétaire Général de la CGT Santé et Action de Moselle

USD CGT Santé et Action Sociale Moselle
10, rue de Méric - BP 40026
57054 METZ
Tél. 03 87 75 81 76
E-mail : cgtsanté@yahoo.fr